

**DECRET N° 2008-206 DU 11 AVRIL 2008**

Chargeant Monsieur Grégoire AKOFODJI, Ministre de l'Industrie et du Commerce, de l'intérim de Monsieur Soulé Mana LAWANI, Ministre de l'Economie et des Finances, pour compter du jeudi 10 avril 2008

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU Le Décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007, portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret n° 2008-205 du 10 avril 2008, chargeant Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre d'Etat chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique de l'intérim du Président de la République pour compter du jeudi 10 avril 2008 ;

**D E C R E T E**

● **Article 1<sup>er</sup>** : Pendant l'absence de Monsieur Soulé Mana LAWANI, Ministre de l'Economie et des Finances, son intérim sera assuré par Monsieur Grégoire AKOFODJI, Ministre de l'Industrie et du Commerce, pour compter du jeudi 10 avril 2008.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 11 avril 2008

Pour le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,  
Le Ministre d'Etat chargé de la Prospective, du  
Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique  
Chargé de l'intérim

Pascal I. KOUPAKI

